



Demande de titre de Maître Artisan ou Maître Artisan en Métiers d'Art au titre du Brevet de Maîtrise

➤ Métier pour lequel le titre est demandé

Métier (préciser le libellé) :

**Vous souhaitez obtenir
le titre de Maître Artisan
ou Maître Artisan en Métier d'art**
(cocher le titre souhaité).



Maître Artisan



Maître Artisan en métier d'Art

Métiers d'art listés par
l'[arrêté du 24/12/2015](#)

➤ Renseignements concernant le demandeur

NOM, Prénom :

Date de naissance :

Joindre un justificatif d'identité (Carte Nationale d'Identité, passeport...)

Dirigeant Conjoint collaborateur Conjoint associé Associé

Titre et diplômes obtenus dans le métiers :

➤ Renseignements concernant l'entreprise

Statut de l'entreprise : Entreprise individuelle Société

N° SIREN : Site internet :

N° téléphone : Courriel :

Dénomination (si société) :

Adresse de l'entreprise :

Activités exercées :

Date de début de d'activité :

Vous avez été dirigeant dans plusieurs entreprises artisanales : Oui Non

(Si oui, indiquer le numéro Siren de vos autres entreprises, et le département d'immatriculation)

Le demandeur des déclarations certifie sous sa responsabilité :

- L'exactitude des déclarations portées au présent document et l'authenticité des pièces produites à leur appui
- Qu'il n'a commis aucun manquement à la probité ou à l'honneur pouvant amener un refus d'attribution du titre de Maître Artisan

Date :

Signature :

➤ Pièces justificatives présentées

Copie du diplôme BM

2 années de pratique professionnelle

en tant que salarié (joindre les copies des certificats de travail)

en tant que chef d'entreprise (extrait d'inscription et/ou de radiation)

NE PAS REMPLIR (cadre réservé à la CMA)

Demande reçue à la CMA, le :

Favorable

Ne réunit pas les conditions réglementaires :
(motif)

Date :

Visa du Président de la CMA

FORMALITÉS D'ENTREPRISES

☎ Un seul contact téléphonique : **3006**

✉ Par mail :

Besoin d'information ?

formalites@artisanatpaysdelaloire.fr

Demande de prestation ?

appuiformalites@artisanatpaysdelaloire.fr



Par téléphone
du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 17 h 30



ou par courriel
du lundi au vendredi